



Monsieur Charles FERRÉ
Président
Communauté de Communes
Ventadour-Egletons-Monédières

N/réf. : CF/FM/BB

OBJET : Subventions 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions par avance, pour toute demande de subvention 2024, de nous transmettre par courrier ou par mail : accueil@cc-ventadour.fr avant le 15 février 2024 :

- le CERFA n°12156*06 relatif à la présente demande de subvention pour 2024 ;
- le CERFA n°15059*02 relatif au compte-rendu financier de subvention octroyée en 2023 afin de justifier de l'utilisation des fonds alloués l'an dernier ;
- le Contrat d'Engagement Républicain (CER) signé conformément à l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR) et renforçant l'encadrement des subventions attribuées aux associations par les administrations publiques ;
- le bilan et compte de résultat de votre association pour l'exercice 2023 dès qu'ils seront disponibles.

Vous pouvez trouver les informations ainsi que les CERFA sur le site de la Communauté de Communes : <http://www.cc-ventadour.fr>, onglet « téléchargement » puis « subventions aux associations ».

Les services de la Communauté de Communes restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 05.55.27.69.26.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Lapleau, le 09/01/2024

Le Président,
Charles FERRÉ

